



# L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

Chartres, le 22 mai 2025

Réf : 2025/038/PC/SP

Objet : loi autorisant l'euthanasie et le suicide assisté

*Chers fidèles du diocèse de Chartres,  
et vous tous, croyants et personnes de bonne volonté,*

Le Parlement français est sur le point de voter une loi autorisant l'euthanasie et le suicide assisté. Point n'est besoin de discuter du vocabulaire du texte qui masque la vérité, ni des amendements qui encadrent les pratiques à venir. Nous pourrions multiplier les argumentaires, la loi avance tel le rouleau compresseur. Mais nous savons qu'au-delà des intentions humanistes, il s'agira de poser des actes qui auront comme but et résultat de mettre fin à la vie, donc de tuer. Cette loi contredira le commandement « tu ne tueras pas » qui fonde les sociétés civilisées.

Beaucoup de soignants y sont opposés. Des personnes malades aussi, qui veulent vivre et qui demandent que les efforts soient consacrés au soulagement de la douleur. Cependant, leur avis ne semble pas faire le poids devant la pression d'un milieu médiatique et politique puissant et des loges qui portent ce projet depuis longtemps en parlant d'un progrès pour la société. Mais de quel progrès parler ?

L'Église catholique interpelle le monde politique mais sa parole n'a que peu de poids dans la conscience de ceux qui n'écoutent pas les avis contradictoires. Au-delà des tribunes, l'Église agit sur le terrain et je remercie tous les membres des aumôneries d'EHPAD, d'hôpitaux, de lieux où sont accompagnés des hommes et des femmes fragiles. Je remercie les diacres et les prêtres qui les visitent et apportent le secours des sacrements et la force de la prière.

Face au mal, l'Église s'est toujours engagée, particulièrement pour soigner. Nous, catholiques, proposons une présence fraternelle et une écoute qui apportent la joie, fortifient le désir de vivre à ceux qui sont en fin de vie, accompagne la solitude. Ce temps leur est précieux pour se préparer au passage vers l'éternité et pour échanger avec leurs proches.

Comment pouvons-nous agir ?

- Continuons à interpeller les hommes et les femmes engagés en politique pour la promotion de la fraternité et d'une culture de la vie.
- Multiplions nos engagements auprès des personnes âgées ou fragiles. Ceux qui désirent s'impliquer pourront écrire à [pastorale.sante@diocesechartres.fr](mailto:pastorale.sante@diocesechartres.fr) Osons nous engager pour le bien de ceux qui attendent une visite, un accompagnement, et songeons qu'un jour, à notre tour, nous serons heureux d'être accompagnés.

... : ...

- Osons créer des lieux catholiques de soins palliatifs. Cette idée audacieuse m'a été soumise par des laïcs. Cela sera une belle réponse face à la souffrance des personnes en fin de vie. Certes, créer de tels lieux nécessite des moyens, mais la mission est si importante !

Ma demande à court terme :

Le vote des députés a lieu la semaine prochaine. Je vous invite à prier et de faire prier tous vos groupes et les communautés paroissiales en ce sixième dimanche du temps pascal. N'est-ce pas le moment d'implorer le Seigneur en vue d'une effusion de l'Esprit afin que les parlementaires aient le courage et la lucidité de ne pas voter cette loi qui ouvrira la porte à d'autres décisions plus permissives et qui, répétons-le, rend possible de donner la mort, dans un pays où l'on se réjouit à juste titre de l'abolition de la peine de mort ? Les paroisses peuvent proposer l'adoration eucharistique le dimanche après-midi puis les vêpres à cette intention. Multiplions les chapelets et visitons nos amis âgés.

Cette cause mérite que nous bouleversions nos programmes pour inclure cette prière.

Chers frères et sœurs, je vous assure de ma prière. Certains ont des parents en fin de vie ou souffrants. Vous êtes à leur chevet, vous les entourez d'affection. Soyez bénis, vous qui êtes les porteurs et les visages de l'espérance.



*Philippe Christory +*

+Mgr Philippe Christory  
Évêque de Chartres